

Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210710-2021_06_20-DE



(Finistère)

Landéda, le 2 juillet 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 juillet 2021

VENTE DE LA POSTE

RAPPORT N°20/06/2021

Par délibération en date du 19 novembre 2018, le Conseil municipal a constaté la désaffectation du bâtiment recevant le service public de la Poste suite à leur départ.

Il a également décidé de mettre en vente le bâtiment. Dans ce cadre, une évaluation des domaines a été réalisée et estimée à 230 000 €.

La Commune a reçu trois propositions à 250 000 €, 280 000 € et 350 000 €. Selon la bonne gestion des deniers publics, il est souhaitable de retenir la troisième proposition. De plus, le projet discuté est la création d'un commerce en rez-de-chaussée et de logements à l'étage.

Les acquéreurs sont Madame RONVEL Annie et Monsieur GORRIAS Frédéric.

Par conséquent, je vous propose :

- de vendre le bâtiment de la Poste à hauteur de 350 000 € net vendeur.
- d'autoriser Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer tous les actes correspondants.



Nombre de membres

en exercice	= 27
Présents	= 19
Votants	= 27

Délibération du conseil municipal

N°20/06/2021

Réunion du 10 juillet 2021

VENTE DE LA POSTE

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la salle Tariec en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la commune,

Étaient présents : Christine CHEVALIER, David KERLAN, Laurent LE GOFF, Nolwenn DAUPHIN, Alexandre TREGUER, Céline PRONOST, Daniel GODEC, Isabelle POUILLAIN, Philippe COAT, Muriel COLLOMBAT, Hervé LOUARN, Catherine COUSTANCE, Bernard THEPAUT, Jean-Pierre GAILLARD, Jean-Luc LE ROUX, Erwan DENEZ, Sylvaine COANT, Martine KERFOURN, Christophe ARZUR

Absents :

Anne POULNOT-MADEC donne procuration à Christine CHEVALIER

Jean-Luc CATTIN donne procuration à Isabelle POUILLAIN

Danielle FAVE donne procuration à Céline PRONOST

Marie-Laure LOUBOUTIN donne procuration à Laurent LE GOFF

Laurent QUEZEDE donne procuration à David KERLAN

Camille SORDET donne procuration à Philippe COAT

Marine VAUTIER donne procuration à Nolwenn DAUPHIN

Pascale BIHANNIC donne procuration à Christophe ARZUR

Monsieur Hervé LOUARN a été élu(e) secrétaire de séance.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré, par 27 voix Pour,

Christine CHEVALIER, rapporteur(e), entendu(e),

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de Mme le Maire,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil Municipal décide de vendre le bâtiment de la Poste à hauteur de 350 000 € net vendeur.

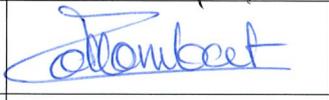
ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à signer tous les actes correspondants.

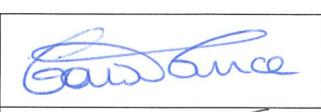
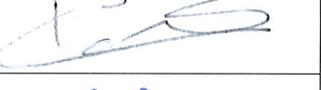
Envoyé en préfecture le 13/07/2021

Reçu en préfecture le 13/07/2021

Affiché le

ID : 029-212901011-20210710-2021_06_20-DE

CHEVALIER Christine	
KERLAN David	
POULNOT - MADEC Anne	Procurat ^{on}
LE GOFF Laurent	
DAUPHIN Nolwenn	
CATTIN Jean-Luc	Procurat ^{on}
FAVÉ Danielle	Procurat ^{on}
TRÉGUER Alexandre	
SIMIER Céline	
GODEC Daniel	
POULLAIN Isabelle	
COAT Philippe	
COLLOMBAT Muriel	
LOUARN Hervé	

COUSTANCE Catherine	
THÉPAUT Bernard	
LOUBOUTIN Marie-Laure	Procurat ^{on}
QUÉZÉDÉ Laurent	Procurat ^{on}
SORDET Camille	Procurat ^{on}
GAILLARD Jean-Pierre	
VAUTIER Marine	Procurat ^{on}
LE ROUX Jean-Luc	
LE ROUX Yves-Éric	
COANT Sylvaine	
KERFOURN Martine	
ARZUR Christophe	
BIHANNIC Pascale	Procurat ^{on}
DENEZ Grwan	

029-212901011

029-212901011

029-212901011

029-212901011

029-212901011

029-212901011

[Signature]

029-212901011

029-212901011

029-212901011

029-212901011

029-212901011

029-212901011

[Signature]

029-212901011

029-212901011

029-212901011

029-212901011

029-212901011

029-212901011

029-212901011

029-212901011

029-212901011

029-212901011

029-212901011

029-212901011

029-212901011

029-212901011